

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 janvier 2020

DÉMARCHAGE TÉLÉPHONIQUE ET APPELS FRAUDULEUX - (N° 1724)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° CE26

présenté par

M. Le Fur, Mme Anthoine, Mme Bazin-Malgras, Mme Bonnivard, Mme Brenier, M. Brochand, Mme Dalloz, M. Dassault, Mme Duby-Muller, M. Forissier, M. Grelier, M. Hetzel, Mme Kuster, Mme Lacroute, M. Larrivé, Mme Louwagie, M. Lurton, M. Marleix, M. Pauget, M. Quentin, M. Reda, M. Reitzer, M. Reynès, M. Saddier, M. Sermier, M. Straumann et Mme Trastour-Isnart

ARTICLE 7

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence avec l'amendement CE 15 visant à interdire le démarchage téléphonique.